



Bahar Kimyongür assigné à résidence en Italie

COMMUNIQUÉ DU CLEA

Par Mondialisation.ca à la Une

Mondialisation.ca, 03 décembre 2013

leclea.be

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Ce mardi 3 décembre, la justice italienne a ordonné l'assignation à résidence de Bahar Kimyongür. Le ressortissant belge devra donc rester en Italie le temps que la Cour d'Appel de Bergame se prononce sur la demande d'extradition turque.

Bahar Kimyongür n'est plus en prison, le pire est pour le moment évité.

Depuis 13 jours, en effet, le citoyen belge était maintenu en prison, en raison de ses convictions.

La décision du tribunal traduit, en partie, la revendication portée par les avocats du « prévenu » et les citoyens mobilisés, en Belgique et en Italie : rien ne justifie une incarcération prolongée de notre compatriote.

Pour autant, dans cette affaire, rien n'est réglé.

Bahar Kimyongür est confronté aujourd'hui à une situation réellement problématique.

En exil forcé, il va devoir rester pendant plusieurs semaines assigné à résidence dans la ville de Marina di Massa. L'État turc disposant de 40 jours (depuis le 21 novembre où Bahar a été interpellé) pour transmettre ses « arguments » à l'Italie, notre ami se verra dans l'interdiction de se déplacer, de quitter la ville toscane, au moins durant 27 jours supplémentaires.

Banni de son propre pays, comment fera-t-il pour travailler, pour s'occuper de ses enfants qui vivent et sont scolarisés en Belgique ? Cette décision est d'autant plus scandaleuse que Bahar Kimyongür s'est toujours présenté devant les tribunaux, en Belgique ou à l'étranger, quand l'État turc l'y a fait convoquer.

Étant donné que le dossier turc est vide et que le ressortissant belge donne toutes les garanties quant à sa présence aux audiences en Italie, le CLEA continue à exiger la libération immédiate de Kimyongür et son retour en Belgique.

Bahar se trouve donc dans une situation vraiment critique. L'Italie entamera, dans les semaines à venir, l'examen de la demande d'extradition formulée par la Turquie ; des semaines qui risquent de s'éterniser.

Il est donc nécessaire de poursuivre les mobilisations pour empêcher que le citoyen belge ne soit remis entre les mains des bourreaux turcs, pour qu'il retrouve au plus vite sa liberté de mouvement et son droit à la libre parole.

Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association

3 décembre 2013

www.leclea.be

La source originale de cet article est leclea.be

Copyright © Mondialisation.ca à la Une, leclea.be, 2013

Articles Par :

**Mondialisation.ca à la
Une**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca